

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS144

présenté par
Mme Janvier, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, supprimer les mots :

« des dispositions »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.